

# La FIBRE OPTIQUE est arrivée à Condé sur Vire

Les travaux sont terminés et la fibre est disponible sur la première tranche.  
Depuis le 1er Janvier 2021 l'accès à l'Internet à HAUT DEBIT est possible sur  
la partie de la commune qui en est équipée.  
La commercialisation a commencé...

## Quel est le territoire couvert ?

La zone équipée de la fibre optique couvre le centre de la commune historique de Condé sur vire, s'étend sur Sainte Suzanne sur Vire et une partie de La Mancellière sur Vire.

*(Voir carte au verso)*

Nous regrettons vivement que la couverture ne soit pas totale sur la commune nouvelle. Le découpage est très technique et totalement indépendant des limites administratives. La partie non couverte fait l'objet de travaux : la deuxième tranche est en cours. Cette zone sera reliée au HAUT DEBIT avant fin 2025.

## Suis-je éligible ? – Si non quand je le serai-je ?

Pour connaître son éligibilité immédiate à la fibre optique il suffit de se connecter sur le site Internet de Manche Fibre : <http://manche-fibre.fr>

Si non, pour savoir quand je pourrai accéder il faut se connecter sur le site de Manche Numérique à la rubrique « *A quand la fibre chez moi ?* » à l'adresse suivante:

<http://manchenumerique.fr>

*Pour information : en raison du contexte sanitaire, il n'y aura pas de réunions publiques*

## Qui fait quoi ?

- **Manche Numérique** a la charge de la construction des réseaux c'est à dire de déployer la fibre jusqu'à la maison sur tout le département.
- **Manche Fibre** assure la promotion et la commercialisation de la fibre optique.
- **Les opérateurs** raccordent les clients au réseau et fournissent les services vendus : Internet, Téléphonie et Télévision.

## Le Fournisseur d'Accès à Internet (FAI)

Vous avez le choix parmi une douzaine de fournisseurs d'accès. La liste est disponible sur le site Internet de Manche fibre.

Pour savoir si un fournisseur d'accès est disponible à votre domicile vous devez vous connecter sur son site Internet et **tester sa disponibilité**.

## Comment choisir son fournisseur ?

Pour connaître les offres de services et les tarifs des opérateurs vous devez les contacter ou visiter leurs sites Internet.

Pour rappel, il y a trois services basiques : INTERNET - TELEPHONIE FIXE - TELEVISION. Ils peuvent proposer d'autres services tels que des répéteurs WIFI, de la domotique, des bouquets TV etc...

## Les tarifs

Il n'y a pas de règles communes aux opérateurs : c'est un marché libre. Chaque opérateur fait sa propre proposition commerciale qui peut comprendre deux parties :

- **Les frais d'accès au service** : de gratuit à environ 50 € selon le fournisseur et payable une seule fois.
- **Le contrat d'accès** lui-même qui varie en fonction de nombreuses options à la fois en Internet, téléphonie et surtout en télévision...

## Le raccordement

C'est l'opération qui consiste à relier le réseau à la maison : il est **GRATUIT** car payé en partie par les collectivités. La gratuité n'est valable, en principe, que la première année soit en 2021 pour Condé sur Vire.

**Faciliter le travail** : ce raccordement, qui va du Point de Branchement Optique (PBO) de la ligne au Point Terminal Optique (PTO), est réalisé par le fournisseur que vous avez retenu. Il faut prévoir le point d'arrivée de ce PTO, en général on le met près de l'ancienne BOX mais vous pouvez le faire installer dans une autre pièce.

Vous devez prévoir et préparer le passage du fil optique à l'intérieur de la maison pour faciliter le travail de l'installateur.

## Où se renseigner ?

... auprès de MANCHE FIBRE, des opérateurs et éventuellement à l'accueil de la mairie

Document édité par la mairie de Condé sur Vire – Janvier 2021 – Alain EUDES

